

Point



288 janvier | février, 2012

LES MONTAGNES EN FUSION

pages 2-3

ÉDITORIAL

Chère-s camarades,

De l'abandon du nucléaire aux élections fédérales en passant par la révision de la fiscalité, l'accueil de la petite enfance, le salaire minimum ou la crise monétaire : l'intensité politico-économique de l'année 2011 laissera des traces qui marqueront indéniablement nos actions pour les prochaines années. Cette dynamique se poursuit sur 2012, et le rôle que le Parti socialiste devra prendre dans cette actualité, particulièrement dans notre canton, sera à nouveau important. En effet, Neuchâtel devra faire face à des décisions centrales qui en définiront les nouveaux contours, notamment sur le plan hospitalier, des transports ou encore fiscal.

L'autre défi majeur de 2012 se situera au niveau des élections communales. Un enjeu dans lequel nombre des thèmes qui ont fait l'actualité de 2011 viendront constituer l'arrière-plan des réflexions. Plus que jamais, il sera primordial que chaque section, chaque force militante s'investisse afin de passer ce cap de manière combative. La force de ce combat, c'est dans le noyau même de nos valeurs que nous la trouverons. La population

attend du politique qu'il se comporte de manière responsable, qu'il apporte des réponses concrètes aux problèmes socio-économiques, qu'il gère le quotidien et l'avenir, qu'il ait une action ciblée et globale. La population attend du Parti socialiste que ces actions ciblées et globales soient menées en accord avec les valeurs qui l'ont fondé, notamment qu'elles amènent la garantie d'une vie décente dans un environnement accueillant, adéquat et juste. S'assurer un regain de mobilisation politique dans la population, c'est aussi répondre à ces attentes. Voilà donc autant de réponses que nous devons apporter et communiquer ensemble.

Bien que communales, ces élections seront au centre des préoccupations de notre parti cantonal, qui y consacrerá son prochain congrès. L'avenir du canton passe aussi par des politiques communales cohérentes et efficaces.

Le travail commence maintenant, ensemble relevons ces défis !

Silvia Locatelli
vice-présidente PSN

2	Fusion PSMN
3	Fusion de communes
4	Fusion Val-de-Ruz
5	FSN
6 - 10	Votations fédérales
11	Publication
12	JSN
13	Grand Conseil
14	Débats
15	Budget du PSN
16	Agenda - Congrès

CRÉATION DE LA SECTION SOCIALISTE DES MONTAGNES NEUCHÂTELOISES : UN RAPPROCHEMENT POUR UN NOUVEL ÉLAN

Effective depuis le 1^{er} janvier 2012, la fusion des sections socialistes des Montagnes est le fruit d'un processus qui aura germé durant une grande partie de l'année 2011. Après de larges et intenses discussions, cette mise en commun des forces progressistes des districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds s'est réalisée pas à pas. Le rapprochement des sections des Brenets, des Ponts-de-Martel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds donne naissance à la section socialiste des Montagnes neuchâtelaises, qui devient ainsi le répondant direct du parti cantonal pour le Haut de la République (l'échelon régional, ancien PSMN, n'ayant plus d'utilité propre).

L'ancienne structure régionale ne répondait plus aux besoins

Pourquoi un tel rapprochement ? En premier lieu, depuis quelque temps déjà, le constat suivant a été posé : le niveau régional (PSMN) était une couche supplémentaire ajoutée aux sections locales il y a une dizaine d'années. Cette structure intermédiaire ne fonctionnait pas, car elle n'était pas un passage obligé dans les processus décisionnels, à l'exception de la désignation des candidates et candidats aux élections cantonales et fédérales.

Vers un nouvel élan dans les districts du Haut

Mais le sens et l'ambition de cette démarche dépassent les aspects opérationnels et structurels. Nous sommes convaincus que cette fusion sera un moyen efficace pour revitaliser le Parti, notamment dans les « campagnes », en permettant aux membres « isolés » de compter sur l'appui de toute une section. En effet, si en milieu urbain le PS arrive à

drainer de nouveaux camarades, force est de constater que l'absence de structure (section) amoindrit notre présence dans les Vallées du Haut, par exemple. Fusionner, c'est véritablement rassembler nos forces pour mieux diffuser nos idées dans le Haut du canton, c'est apporter le dynamisme essentiel à la nécessaire transmission de nos valeurs sur l'ensemble des communes des deux districts concernés, c'est offrir à toutes les personnes désirant s'investir au profit de l'idéal socialiste une structure performante jouissant d'une taille critique appropriée.

Une communauté de destins

Plus largement, ce mouvement entend répondre à une réalité : les Montagnes neuchâtelaises forment une communauté de destins que personne ne saurait ignorer. La création de la section PSMN répond à la volonté d'imaginer et de créer de nouveaux espaces de discussion propices à l'émergence de projets rassembleurs où les collaborations intercommunales et les visions régionales seront le moteur de la réflexion. En d'autres termes, nous souhaitons élargir le champ de collaboration, décroiser nos structures afin de pouvoir répondre encore mieux aux attentes de la population.

Plus forts demain

Si la structure est définie, le contenu et l'essentiel de ce qui fait de notre parti une véritable force de proposition sont à construire ensemble. Réunir plusieurs sections de tailles très diverses, c'est, il est vrai, se confronter à des réalités communales aussi distinctes que multiples. Mais l'idéal socialiste, dont les valeurs intrinsèques mettent au premier rang équité et solidarité, saura à n'en pas douter être le vecteur de cette fusion. L'enga-

gement politique n'a de sens que s'il est partagé par un groupe de personnes portant ses valeurs. À l'heure où la militance s'essouffle, prendre le pari de redonner à nos concitoyens un goût certain à la pensée sociale et humaine au travers d'un engagement civique et citoyen peut paraître audacieux. Mais pour nous, c'est bien le sens de la création de la section PSMN. Par cette fusion, nous nous projetons dans le paysage institutionnel de demain. N'ayons pas peur d'afficher nos convictions. Ensemble, soyons plus forts demain.

Laurent Duding
président de la section PSMN

LA FUSION DE COMMUNES, UNE QUESTION INCONTOURNABLE

Bien plus qu'une mode, la fusion de communes est une question incontournable pour qui est attaché à l'efficacité et à la crédibilité de l'action publique.

Après La Tène et le Val-de-Travers en 2008 et malgré les échecs enregistrés depuis lors dans les projets de La Côte et de Pontareuse, le regroupement des forces communales a connu de nouveaux succès fin 2011 avec la constitution d'une commune unique au Val-de-Ruz et de Milvignes à l'ouest de Neuchâtel.

Avant tout, il faut se réjouir de cette dynamique qui, en quatre ans, aura permis au canton de passer de 62 à 37 communes et qui, dès 2013, permettra à Neuchâtel de compter six communes d'au moins 8000 habitants et autant d'exécutifs (semi-)professionnels. Et surtout, féliciter les artisans de ces transformations essentielles, impossibles sans l'engagement et le courage des élus qui ont porté ces projets.

Inévitablement, ces réussites dans les districts de Neuchâtel, Boudry, Val-de-Travers et Val-de-Ruz posent la question de ce qui se passe dans le Jura neuchâtelois. Dès le lendemain du vote positif de Milvignes et de Val-de-Ruz, la presse cherchait par exemple à savoir si Le Locle et La Chaux-de-Fonds allaient de leur côté relancer un tel processus.

En fait, dans les districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds, la réflexion sur la réduction du nombre de communes a été relancée en été 2011 déjà, et pas uniquement entre les deux villes (dont on sait que l'un des partenaires est réticent à ne constituer qu'une entité urbaine), mais entre les 10 communes du Jura neuchâtelois.

Comme chacun, les autorités concernées ont constaté que les districts « du Haut » étaient les seuls à n'avoir pas consulté leur

population sur ce sujet. Au demeurant, elles ont fait le constat que les processus entamés ailleurs avaient suscité :

- un nouvel intérêt pour le débat public,
- une réflexion sur le rôle que voulait jouer la région au sein de notre République,
- la révision et la modernisation des prestations à la population,
- une attention accrue sur la région de la part des autorités cantonales,

et qu'ils avaient permis d'envisager à la fois des économies dans le fonctionnement courant de la collectivité et de nouveaux projets inimaginables jusqu'alors.

Ainsi, même si la région compte des communes de tailles très différentes, dont deux villes et d'autres aux caractéristiques très rurales, le débat va se poursuivre en 2012 quant à l'opportunité de réduire le nombre de communes dans la région. Et, le cas échéant, sur le scénario à privilégier pour y parvenir : regrouper en quelques entités des communes aux caractéristiques comparables, n'envisager qu'une seule commune, etc.

La réouverture de ce débat est réjouissante à plus d'un titre. Elle l'est en particulier parce qu'il est souhaitable que sur des questions aussi importantes, la réflexion ne soit pas confisquée par quelques élus mais qu'elle fournisse l'occasion de larges échanges au sein de la population. Elle l'est aussi parce qu'elle permettra de mettre en évidence des enjeux tels que :

- la nécessaire professionnalisation de l'action publique,
- l'amélioration de l'adéquation entre l'échelle géographique des problèmes à résoudre et le découpage institutionnel du territoire,

- la capacité des communes à assumer des tâches d'une certaine importance dans une relation directe avec la population,
- les conditions d'une meilleure reconnaissance par le canton de la capacité d'action des communes ; et donc sa propension à se concentrer, lui, sur la définition du cadre général de l'intervention publique et sur le positionnement du canton au niveau intercantonal, national et international.

Pour la région, l'enjeu est aussi celui de sa visibilité dans son espace géographique, cantonal, intercantonal et transfrontalier.

On l'aura compris, continuer de regrouper les forces dans un canton dont une quinzaine de communes compteront encore moins de 1000 habitants au 1^{er} janvier 2013 (dont 6 dans les districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds) ne revient pas à céder à une mode mais c'est une nécessité pour qui est attaché au rôle de la collectivité publique, à son efficacité et à sa crédibilité.

Laurent Kurth
conseiller communal
La Chaux-de-Fonds

NAISSANCE ET PROMESSE D'UNE COMMUNE FUSIONNÉE

Ce dimanche 27 novembre 2011, au « stamm » des personnes partisans de la fusion, nombreuses sont celles qui ne croient pas à une approbation unanime des quinze communes concernées. Et voilà que le premier résultat tombe à 12 h 17 : la commune de Savagnier dit « oui » à 64 % des voix avec un taux de participation de 68 %.

Montée d'adrénaline ! Si les Sylvagniens et Sylvagniennes, plutôt attendus autour d'un score 50-50, se prononcent si favorablement, ce devrait être bon signe pour la suite des résultats. En effet, suivent Boudévilliers (61 % de oui) puis Cernier (73 % de oui). C'est bien parti ! Au tour de Fontainemelon de dire oui à 52 %, certes plus modestement, mais seule commune pour laquelle la convention de fusion promettait une hausse d'impôt, en l'occurrence de quatre points. Un passage par Les Hauts-Geneveys pour le meilleur score (75 % de oui). Les résultats se suivent et s'inscrivent dans la routine : que du oui. Reste enfin Fenin-Vilars-Saules, la dernière commune – mais une des plus attendues car hébergeant des opposants actifs – qui confirme à son tour à 13 h 17.

Le suspens a duré exactement une heure pendant laquelle la joie est devenue croissante. Un bonheur simple mais profond pour toutes les personnes artisanes de la fusion.

Les jours suivants, on s'est « pincés » au Val-de-Ruz. Mais le rêve était bien devenu réalité : la troisième plus grande commune du canton, avec ses 15 500 habitants, est née par la volonté de 61 % de personnes qui se sont rendues aux urnes pour un oui net à 64 %.

Les raisons du succès sont multiples : unité géographique de la nouvelle commune, unanimité des partis politiques, conscience des limites du mode de fonctionnement actuel, pas d'arguments crédibles des opposants mais surtout immense engagement, depuis plusieurs

années, de personnes au sein de groupes de travail.

La naissance de la nouvelle commune est source de promesse, celle de pouvoir réaliser des projets que seule la mise en commun des forces et compétences permet. Mais quels projets ? Depuis les premières impulsions pour la fusion, le Parti socialiste du Val-de-Ruz (PSVR) réfléchit en parallèle au contenu à donner à cette construction politique. En début d'année 2012, cette réflexion est poursuivie et partagée avec les membres du parti en vue de proposer des objectifs clairs lors des élections communales du prochain mois de mai. Les principaux thèmes porteront sur le cadre de vie, l'emploi, la cohésion sociale et l'argent, thèmes forts, proches des préoccupations de la population.

En matière de cohésion sociale par exemple, la commission électorale du PSVR propose les grandes lignes suivantes : « *La situation quelque peu privilégiée du Val-de-Ruz aujourd'hui est un facteur de consolidation et de développement de la cohésion sociale au sein de la nouvelle commune, car cette consolidation n'a pas à être imposée d'urgence brutalement, mais peut être imaginée, analysée, discutée et décidée en prenant le temps de l'évolution réfléchie de manière consensuelle. L'équilibre solidaire entre toutes les générations sera ainsi un élément qui contribuera à la qualité du cadre de vie. C'est par exemple la mise en place d'un accueil de la jeunesse digne de ce nom, de la petite enfance à l'âge adulte pour à la fois répondre aux besoins des familles, et plus particulièrement des femmes, et accompagner l'évolution des adolescents. C'est aussi la création d'un Conseil de l'insertion et de l'intégration, pour assurer aux adultes en difficulté ou en déviance la possibilité d'intégrer le marché du travail et ainsi ne plus émarquer à l'action sociale. C'est créer une entreprise sociale de réinsertion dans le domaine des métiers de la terre et de la nature en collaboration avec d'autres*

communes, des entreprises privées et Evologia. L'objectif général est de prévenir plutôt que guérir car les laissés pour compte de la société sont la honte d'une démocratie. »

Un enjeu encore, et pas des moindres lorsqu'on souhaite renforcer la cohésion sociale d'une communauté. Les actrices et acteurs de la fusion ont travaillé ensemble, dans un bel esprit constructif et au service de l'intérêt général, ceci malgré des provenances politiques de tout horizon. À cette occasion, les uns et les autres ont appris à se connaître, à cheminer ensemble et des liens se sont noués. À l'avenir, lors de décisions à prendre en conseil général ou lors de votes populaires, les points de vue ne seront pas toujours unanimes et c'est bien normal. Chaque personne concernée devra alors avoir à cœur de s'en tenir au seul débat d'idées, dans le respect des autres couleurs politiques, sans intrigues et dans la transparence. Cette construction-là ne chargera pas les comptes de la commune de Val-de-Ruz.

Armand Blaser
conseiller communal
Fontainemelon
député

ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES, RIEN N'EST ACQUIS !

À l'heure où se jouent les premières notes de cette année 2012, dans la fébrilité des enjeux politiques qui attendent notre canton, offrons-nous un bref retour sur l'année qui vient de s'écouler. 2011 a été marqué par un anniversaire important, celui des 40 ans du droit de vote des femmes, une étape déterminante dans l'émancipation et le chemin vers l'égalité entre hommes et femmes.

Cette année de commémorations a permis, à celles et ceux qui se préoccupent de l'égalité, de porter certains constats sur la place publique. 40 ans après l'introduction du droit de vote pour les femmes dans notre Constitution fédérale, alors que les femmes représentent plus de 50 % de la population résidante de notre pays¹, elles ne constituent toutefois que 29,5 % des parlementaires sous la coupole fédérale². 20 ans après la grève des femmes du 14 juin 1991, mouvement de mobilisation pour promouvoir l'égalité au niveau des salaires, l'inégalité salariale entre hommes et femmes demeure d'actualité. Si en 1991 les femmes gagnaient en moyenne 25 % de moins que les hommes, l'écart est encore de 19,3 % aujourd'hui si l'on ramène tous les salaires à un équivalent plein temps³.

Mais arrêtons-nous là pour ce qui est des chiffres, car le plus préoccupant se cache sans aucun doute dans quelque chose de moins quantifiable mais néanmoins profondément déterminant : nos mentalités.

40 ans, comme dans le cycle de vie d'un être humain, est un âge où l'on peut, si

l'on n'y prend pas garde, se laisser bercer par ce que l'on croit être acquis et perdre de vue tout ce qu'il reste à réaliser. Je vois dans cet anniversaire quelques similitudes avec ce cycle de vie individuel. C'est un peu comme si, pour de nombreux hommes ET femmes aujourd'hui, ce qui reste à réaliser relèverait presque de l'accessoire, le plus dur ayant été fait. À l'appui de ce sentiment, je relaterais quelques anecdotes comme les rires un peu moqueurs de mes camarades – surtout masculins – à l'évocation de la grève des femmes du 14 juin ou encore la remarque d'un camarade qui, lorsque je déplore que notre législatif communal ne soit constitué que de 9 femmes sur 31 membres, me rétorque : « 9 femmes, c'est déjà bien ! »

Ces remarques anecdotiques ont été formulées dans un contexte tout à fait amical ; elles me laissent pourtant un arrière-goût un peu désagréable comme si s'engager encore et toujours pour l'égalité relevait d'un combat féministe d'arrière-garde. Pourtant les chiffres cités précédemment nous montrent que cet engagement vise bien plus que de l'accessoire !

Ce qui m'inquiète encore plus, ce sont certains mouvements réactionnaires qui insidieusement s'installent dans le débat politique et populaire. Durant la dernière décennie, lors de votations déterminantes pour l'avenir de la politique familiale – et par voie de conséquence pour la politique en matière d'égalité –, des hommes mais aussi des femmes, heureusement minori-

taires, se sont opposés à des objets fondamentaux tels que l'assurance maternité (2004) ou les allocations familiales (2006). Plus grave encore, ce sont les 111 000 signatures récoltées en faveur de l'initiative « Financer l'avortement est une affaire privée », initiative déposée en juillet 2011 dont le Parlement aura à se saisir ces prochains mois avant que l'objet ne soit mis en votation populaire. Les porteurs de cette initiative veulent purement et simplement supprimer le remboursement de l'interruption volontaire de grossesse par l'assurance maladie de base. En termes de respect des droits fondamentaux des femmes et du principe de solidarité qui régit notre système de santé, cette initiative constitue pour le moins une régression scandaleuse et inacceptable. Certes, pour justifier « élégamment » chacun de ces positionnements, l'argument utilisé est celui des finances, mais ne nous y trompons pas. Derrière eux, il y a un véritable mouvement rétrograde qui tend malheureusement à prendre de l'ampleur.

Alors résolument NON, Mesdames ET Messieurs, 40 ans après, rien n'est acquis !

Florence Nater
conseillère générale
Bevaix

¹ OFS, statistique de la population résidante à fin décembre 2010

² République et Canton de Genève, Service de la promotion pour l'égalité entre homme et femme, *La représentation des femmes en politique. Données par pays, décembre 2011*

³ *L'Express – L'Impartial*, Nicole Baur, cheffe de l'Office de la politique familiale et de l'égalité du Canton de Neuchâtel, « Vingt ans après... », juin 2011

OUI À L'INITIATIVE POPULAIRE

«6 SEMAINES DE VACANCES POUR TOUS»

Depuis la conquête de la semaine de 40 heures introduite dans plusieurs conventions collectives dans les années 1990, il n'y a plus eu de diminution significative du temps de travail en Suisse. L'horaire de travail en vigueur dans notre pays est la plus longue d'Europe et le nombre d'heures supplémentaires est très élevé. En 2007, il s'élevait à 186 millions, ce qui représente environ 100 000 postes à temps complet !

En comparaison avec les membres de l'Union européenne, notre pays est, avec l'Irlande, celui où le nombre de jours de vacances additionné au nombre de jours fériés est le plus faible, avec 28,4 par année en moyenne nationale. L'Allemagne, par exemple, présente plus de 10 jours de congé supplémentaires par année (39,7 au total) ! Et on ne peut pas dire que son économie soit en mauvaise santé !

Ces dernières années, le travail s'est considérablement transformé du point de vue de son organisation et de sa productivité. Ainsi on demande toujours plus de flexibilité, d'adaptabilité alors même que les statuts ont tendance à devenir plus précaires.

L'augmentation de la productivité va de pair avec une accélération croissante des rythmes de travail, phénomène qui a bien entendu de multiples conséquences sur la santé physique et psychique des travailleuses et des travailleurs. Selon une enquête réalisée en 2007, 60 % d'entre eux souffrent de stress ou se sentent sous pression au travail. Diverses études estiment à 10 milliards de francs par an les coûts pour l'économie de la surcharge de travail et de ses conséquences.

L'augmentation du stress mais aussi la volonté de toujours mieux concilier vie professionnelle et vie familiale expliquent que de plus en plus de travailleurs revendiquent un nombre de jours de congé plus important pour améliorer leur qualité de vie.

Seules des interruptions de plusieurs jours consécutifs permettent de récupérer pleinement et de maintenir à long terme un bon rendement au travail.

Economiquement parlant, le passage à 6 semaines de vacances pour tous est-il réaliste et supportable ?

Selon les données de l'OFS, entre 1992 et 2007, la productivité du travail en Suisse a augmenté de 21,5 %... alors que dans le même temps, les salaires réels ont progressé de 4,3 % seulement. La différence de 17,2 % a été consacrée en partie à des investissements bienvenus dans les entreprises, mais aussi à des hausses de dividendes distribuées aux actionnaires ou à des versements de bonus aux managers, qui ont littéralement explosé !

Le coût pour les employeurs d'un passage à 6 semaines de vacances pour tous est évalué à 2 % de la masse salariale. En comparaison avec les chiffres qui précèdent, il peut être considéré comme une participation juste et méritée des travailleuses et des travailleurs à l'amélioration de la productivité et de la prospérité de l'économie suisse.

Afin de rendre encore plus supportable cette augmentation de la masse salariale, les auteurs de l'initiative ont prévu des mesures transitoires permettant de répartir l'effort sur plusieurs années. Cette disposition doit permettre en particulier de sortir de l'actuelle problématique du franc fort qui handicape notre compétitivité économique au plan international.

Ainsi, l'année suivant l'acceptation de l'initiative, tous les travailleurs auront droit à cinq semaines de vacances (plusieurs secteurs économiques connaissent déjà ce régime), puis durant les 5 années suivantes, le droit aux vacances augmentera d'un jour par an. Dès lors, si l'initiative est acceptée, c'est au plus tôt au 1^{er} janvier 2018 que toutes et tous pourront réellement bénéficier de 6 semaines de vacances au minimum !

En conclusion

L'initiative « 6 semaines de vacances pour tous » est une réponse raisonnable et moderne à la charge de travail actuelle et future des travailleuses et des travailleurs, qui peut améliorer de façon appréciable la qualité de vie de chacun.

Nous vous invitons à accepter cette initiative et à recommander à vos proches de faire de même !

Jacques-André Maire
conseiller national



LE LIVRE N'EST PAS UNE SAVONNETTE, PROTÉGEONS-LE !

Le 11 mars, le peuple se prononcera sur un référendum contre la loi sur le prix du livre, lancée par les jeunes libéraux-radicaux et soutenue par le PLR, l'UDC, les Verts libéraux,... le Parti pirate ainsi que par les grands distributeurs Coop et Migros. La loi considère que le marché du livre n'est pas un marché comme un autre. Il doit être protégé. À défaut, livres et librairies disparaîtront inexorablement.

La rencontre entre un livre et son lecteur tient un peu du miracle. Ouvrir un livre, se plonger dans une écriture, se laisser porter loin des rivages habituels nourrit l'âme et l'intelligence. Comme si s'ouvraient de nouveaux mondes, comme si un air vif et frais réveillait la curiosité, les sens, les émotions.

Pour que ces rencontres surgissent, il faut des auteurs, il faut des lecteurs, il faut des intermédiaires : les libraires, qui mettent en valeur les ouvrages, conseillent les clients, nous guident, par leurs compétences, vers la lecture.

Or en Suisse, les librairies disparaissent progressivement, remplacées par des grandes surfaces anonymes ou par les portails internet. Pourquoi ? Le prix des livres en Suisse, en particulier en Suisse romande, est plus élevé que dans le pays d'origine. Il n'est pas rare de trouver un ouvrage qui coûte 40 % plus cher en Suisse qu'en France. Parce qu'il n'y a pas de politique des prix, parce que les librairies sont tributaires du cartel des diffuseurs.

Quand les librairies se meurent, les auteurs disparaissent

On assiste ainsi au phénomène suivant : les grands points de vente s'arrachent les clients par une politique de prix attractive, faisant de grosses remises, parfois même à perte. Pas grave pour eux, le livre n'est ici qu'un instrument pour attirer un certain type de clientèle vers d'autres produits. Les petites librairies, par contre, ne peuvent résister à cette concurrence. Elles ont besoin des « best-sellers » pour

financer leur entreprise et proposer aux lecteurs des ouvrages moins rentables économiquement. Du coup, face à cette pression des prix, les petites librairies se meurent. La fermeture d'une librairie a des conséquences : les auteurs peu connus du public, exigeants, ou débutants, ne sont plus accessibles et renoncent à exprimer leur talent, faute de lecteurs. Pour les consommateurs, les pertes sont sévères. Moins de librairies, moins de conseils personnalisés et moins d'écrivains à découvrir.

Le marché du livre a donc ses contraintes, ses logiques et surtout ses fragilités. Une librairie qui disparaît et c'est toute la chaîne de création d'une œuvre qui se brise, de l'auteur, en passant par l'éditeur, le libraire jusqu'au lecteur.

Face à ce constat, le monde politique a souhaité agir. Après une très longue gestation, le Parlement fédéral a finalement accouché d'une loi sur le prix du livre, adoptée le 12 mars 2011. Contestée en référendum, elle sera soumise au peuple, le 11 mars 2012. Si en Suisse romande, une réglementation du prix du livre a de bonnes chances de trouver une majorité, puisque le référendum n'a récolté que 42 signatures sur 60 214 dans le canton de Neuchâtel, la bataille sera difficile en Suisse alémanique. Nous devons plus que jamais faire entendre notre voix, celle des créateurs et du public.

Que propose la loi ?

L'idée d'instaurer un prix fixe du livre pour toute la Suisse a été abandonnée. Le système retenu prévoit que les éditeurs et les importateurs, sous la responsabilité du Surveillant des prix, déterminent le prix du livre, édité dans une langue nationale. Ainsi peut-on espérer que le livre deviendra plus accessible.

Le prix ainsi fixé doit être appliqué dans tous les points de vente, grands et petits, ainsi que sur Internet. Ainsi évite-t-on que des grands groupes ayant les reins solides proposent des baisses de prix sur les best-sellers, contraignant ainsi les

petites librairies à s'aligner.

Cette solution est simple à mettre en œuvre ; elle tient compte des réalités du marché helvétique. La Suisse alémanique, qui a vécu quelques années sous le régime d'un prix administré avant que le Tribunal fédéral ne l'interdise, connaît des prix qui sont 14 à 18 % plus chers qu'en Allemagne, une situation très défavorable de la Suisse romande. Enfin, le projet reste animé par un esprit libéral, puisque c'est la branche qui s'auto-organise et non l'État qui décide ; une condition pour que les associations professionnelles le soutiennent.

Bref, la loi a tout pour plaire, elle répond à un vrai problème, elle ne coûte rien aux contribuables, bien au contraire, et pourtant elle est combattue en référendum. Pourquoi ? Les vrais opposants sont les grands distributeurs, Coop et Migros en tête. Qui souhaitent garder le livre comme un attrape-client « cultivé » et développer leurs services de vente en ligne. Ils ont les moyens pour financer la campagne référendaire. Nous devons être mobilisés, pour que le livre soit toujours accessible à toutes et tous.

Didier Berberat
conseiller aux États
en collaboration avec Géraldine Savary
conseillère aux États

INITIATIVE SUR L'ÉPARGNE-LOGEMENT

Dans le copieux menu de votations que le souverain se verra servir le 11 mars, le peuple et les cantons suisses auront à se prononcer sur une initiative populaire « Pour un traitement fiscal privilégié de l'épargne-logement ».

Mais qu'est-ce donc que l'épargne-logement fiscalement privilégiée ? Il s'agit d'un système de déduction fiscale, qui permet au contribuable de constituer une épargne défiscalisée dans le but d'acquérir un premier logement en propriété.

Comment cela fonctionne-t-il ? Chaque année, une certaine somme d'argent, déduite du revenu imposable, peut être déposée sur un compte bloqué et pour une durée déterminée. Si à la fin de cette durée, la somme épargnée est effectivement utilisée pour l'achat d'un logement, alors elle n'aura jamais eu à être imposée. L'épargne-logement constitue donc ni plus ni moins un instrument d'allègement fiscal supplémentaire.

Très concrètement, l'initiative prévoit que les cantons peuvent introduire la possibilité de déduire du revenu imposable un montant allant jusqu'à 15 000 francs par an (30 000 pour les couples) épargné en vue d'acquérir un premier logement à usage personnel en Suisse ; de même, l'initiative propose la même possibilité de déduction fiscale pour l'épargne dont le but est de financer des mesures d'économie d'énergie et de protection de l'environnement, jusqu'à un montant de 5000 francs par an (le double pour les couples). Une « épargne-logement » défiscalisée peut ainsi être constituée une seule fois à chacune de ces deux fins, mais pas en même temps, pendant 10 ans maximum. Un système relativement complexe de surveillance de l'utilisation effective de l'épargne-logement et de rappel d'impôts est prévu. Enfin, la possibilité est également donnée aux cantons d'exonérer d'impôt sur le revenu les primes d'épargne-logement.

Les promoteurs d'une telle initiative cherchent à faire croire que l'épargne-logement proposée est un moyen de promotion hautement efficace pour les locataires qui souhaitent acquérir leur propre logement, en particulier pour les classes de revenus moyennes et basses, tout en favorisant l'assainissement énergétique généralisé des bâtiments. En cela, les initiants se fourvoient, ou alors manquent totalement leur cible. En effet, l'épargne-logement proposée rendrait non seulement notre système fiscal encore plus complexe qu'il ne l'est déjà, mais surtout, elle violerait le principe essentiel du paiement de l'impôt selon la capacité contributive de chacun. Un tel système reviendrait en fait à accorder une importante baisse fiscale à ceux qui disposent déjà d'un revenu leur permettant d'épargner plusieurs dizaines de milliers de francs pour un achat ou un investissement immobilier. Or il s'agit justement des personnes qui n'auraient aucune peine à devenir propriétaires ou à investir même sans l'épargne-logement ! Plus grave encore, l'inégalité fiscale entre les personnes disposant d'importants revenus et celles n'ayant pas les moyens d'épargner s'en trouverait encore renforcée et ce d'une manière choquante. En somme, cela aboutirait une fois de plus à privilégier une faible minorité au détriment de l'ensemble de la population. Enfin, l'initiative sur l'épargne-logement ne permettrait en rien de résorber la pénurie de logements se généralisant partout en Suisse, vu qu'elle permettrait également l'acquisition d'anciens logements, souvent précédemment mis en location.

Dans un pays comme le nôtre, où la proportion de locataires et de propriétaires est respectivement de deux tiers contre un tiers, l'accès à la propriété pour tout un chacun représente effectivement un véritable enjeu de société. L'épargne-logement fiscalement privilégiée est toutefois un leurre : sous prétexte de politique du logement, elle sert en réalité de couverture à de nouveaux allègements fiscaux

déguisés destinés à de rares nantis. Or une politique du logement digne de ce nom, sociale et responsable, implique plutôt de prendre en considération les quelque cinq millions d'Helvètes qui ne sont pas propriétaires à ce jour, et dont la majorité n'a toujours pas les moyens de le devenir. La véritable priorité serait plutôt de donner les moyens aux collectivités publiques de lutter efficacement contre la spéculation immobilière, d'offrir des logements à loyer abordable ou encore de permettre jusqu'aux plus modestes d'unir leurs forces pour devenir propriétaires, notamment en favorisant les coopératives d'habitation. Pour toutes ces raisons, l'introduction d'une épargne-logement fiscalement privilégiée n'a pas sa place dans notre Constitution fédérale et doit être fermement combattue le 11 mars.

Jonathan Gretillat
conseiller général
Neuchâtel



POUR UNE UTILISATION RAISONNABLE ET DURABLE DU SOL

Le 11 mars, nous serons appelé(e)s à voter l'initiative populaire « Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires », déposée en 2007 par Helvetia Nostra.

Cette initiative fait suite à une politique fédérale de l'aménagement du territoire peu concluante. En effet, chaque seconde, 1 mètre carré de surface est construit en Suisse. Ce sont ainsi des voies de communication, des habitations et infrastructures diverses qui voient le jour à travers notre pays. Il va sans dire que cette urbanisation a des conséquences sur nos ressources naturelles, comme le paysage et le sol.

L'initiative demande que les résidences secondaires constituent au maximum 20 % du parc de logements et de la surface brute au sol habitable de chaque commune. Depuis les années soixante, la construction de logements en région touristique n'a jamais cessé d'augmenter. Entre 1980 et 2005, le nombre de résidences secondaires a passé de

240 000 à 450 000. Cette multiplication par deux en seulement 25 ans porte atteinte aux paysages suisses. De plus, lorsque que ces résidences ne sont habitées que quelques semaines par année (ce qui est fréquent), les villages les accueillant prennent alors des allures de villages-fantômes, ce qui les rend peu attractifs durant la basse saison.

Par l'urbanisation, la ressource naturelle « sol » est en forte diminution. Le sol, de par sa formation très lente et complexe, n'est pas considéré comme une ressource renouvelable. Sa gestion est l'un des enjeux capitaux pour un développement durable. Sa dégradation a des répercussions importantes sur la faune et la flore, et donc sur les écosystèmes. De plus, son utilisation excessive pour le logement réduit fortement les surfaces agricoles et diminue ainsi la possibilité de maintenir une agriculture de proximité.

La construction de résidences secondaires a également des effets sur la population locale. En effet, en sus de subir

une atmosphère de village-fantôme, les habitants natifs du lieu doivent faire face à la spéculation foncière, qui se renforce dans de nombreuses régions touristiques, et qui fait que les habitant(e)s de ces régions ne peuvent plus se loger et doivent ainsi quitter leur commune, les prix étant devenus trop élevés. La population locale n'est ainsi pas toujours bénéficiaire des retombées économiques de telles constructions. En revanche, si l'initiative est acceptée, elle laissera toujours la possibilité à l'hôtellerie de se développer et permettra, ainsi, de créer des places de travail supplémentaires.

Il est évident que cette initiative ne va pas totalement freiner l'étalement urbain que vit la Suisse actuellement, mais elle permettra de remédier à l'une des sources du problème. Il est nécessaire que le sol soit utilisé de manière raisonnable et durable, c'est pourquoi nous devons voter OUI.

Martine Docourt Ducommun
députée



L'ARGENT DES JEUX DOIT PROFITER AU BIEN COMMUN

L'initiative populaire « Pour des jeux d'argent au service du bien commun » a été retirée. Nous nous prononcerons donc, le 11 mars, uniquement sur le contre-projet adopté par le Parlement. Ce contre-projet est soutenu par des représentants de toute la Suisse, de tous les horizons politiques ainsi que des milieux culturels, sociaux et sportifs.

Pourquoi le PS s'engage

Le Parti socialiste s'engage pour ce contre-projet élaboré en collaboration avec les cantons, car il reprend les demandes de l'initiative et instaure une répartition claire des compétences entre la Confédération et les cantons dans le domaine des jeux d'argent. Certains milieux économiques mènent des attaques frontales contre les structures et les réglementations existantes, avec pour objectif, de supprimer les compétences cantonales et d'affaiblir les loteries d'utilité publique, et ce pour ouvrir le marché suisse aux organisateurs privés de paris et autres jeux de hasard. C'est pourquoi cette votation est primordiale.

Chaque année, les loteries versent plus de 130 millions de francs au **sport** ama-

teur et au sport d'élite. Sans ce soutien les infrastructures, les manifestations et les aides ciblées seront menacées.

Chaque année, 370 millions du bénéfice des grandes loteries sont également affectés à la **culture** et au **domaine social**. Pour les personnes engagées en faveur de la communauté, la suppression de cette aide serait dramatique. Des milliers de manifestations, expositions et représentations ne pourraient plus être réalisées ; des milliers d'associations et de fondations seraient touchées dans leurs activités quotidiennes.

En 2010, plus de 12 000 projets touchant la culture, le sport, l'action sociale et la protection de l'environnement ont bénéficié de dons provenant des bénéficiaires encaissés. Pour le canton de Neuchâtel, ce sont plus de **15 millions de francs** qui ont été versés en 2010 et qui se répartissent ainsi :

- Action sociale, jeunesse et éducation, santé et handicap : près de 3 millions de francs
- Sport : plus de 2 millions
- Culture : 8,6 millions
- Formation et recherche, conservation

du patrimoine, environnement et tourisme : ce sont plus de 2 millions de francs.

Sans ce soutien, imaginez le nombre de projets qui, dans ces domaines essentiels à la qualité de vie de notre région, ne pourront plus être soutenus ! Vous trouverez grâce à ce lien tous les bénéficiaires de notre canton, soit plus de 220 institutions en 2010 :

http://www.entraide.ch/pdf/beneficiaires/ne_2010.pdf

De plus grâce à cette votation, la Confédération et les cantons seront tenus d'assurer une protection adéquate contre les dangers liés aux jeux d'argent, dépendance au jeu, blanchiment d'argent, infractions commises pour se procurer les moyens de jouer, escroquerie.

Pour toutes ces raisons nous vous enjoignons à voter et à faire voter oui le 11 mars.

Katia Babey Falce
conseillère générale
La Chaux-de-Fonds



LA CROISÉE
HÔTEL
RESTAURANT

Entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, l'équipe de La Croisée, vous accueille à bras ouverts!

SÉMINAIRES - BANQUETS
TERRASSE - PARKING

MALVILLIERS
2043 BOUDEVILLIERS
T 032 858 17 17
WWW.LACROISEE.CH

OUVERT TOUS LES JOURS

LA CHAUX-DE-FONDS 1912-2012. HISTOIRES D'UNE VILLE DE GAUCHE

Arrivée au pouvoir en juillet 1912, la gauche a-t-elle ruiné la Ville et fait fuir les contribuables aisés, comme l'affirment depuis un siècle ses adversaires ? Quels partis ont été représentés au Conseil général à partir de cette date ? Combien de maisons communales furent-elles bâties par la première municipalité socialiste ? Quels équipements sportifs ont été créés après la dernière guerre ? Quel était l'effectif d'une classe de l'école primaire, il y a cent ans ? À quelles occasions la gauche et la droite se sont-elles unies pour défendre les intérêts de la Métropole horlogère face à « ceux du Bas » ?

C'est à ces questions et à bien d'autres encore que le lecteur féru d'histoire locale ou simplement curieux trouvera des réponses dans ces *histoires d'une ville de gauche* qui retracent un siècle de politique chaux-de-fonnière, avec ses luttes

parfois féroces, ses déceptions et ses grandes réussites, comme l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO en 2009.

Écrit par un collectif d'auteurs membres du Parti socialiste, cet ouvrage raconte dans une langue simple et vivante, avec de nombreuses illustrations, les principaux événements de la gestion communale durant le siècle écoulé, sans oublier l'accueil des immigrants venus de toute l'Europe, ni la tradition pacifiste et parfois antimilitariste de la gauche ou la conquête de leurs droits par les citoyennes. Une passionnante évocation de la vie à La Chaux-de-Fonds depuis le début du XX^e siècle, telle que vous ne l'avez encore jamais lue !

Bulletin de commande

Veuillez me faire parvenir exemplaire (s) de l'ouvrage **La Chaux-de-Fonds 1912-2012. Histoires d'une ville de gauche**, en vente jusqu'au **31 janvier 2012** au prix de souscription de **CHF 29.-** l'exemplaire (ensuite CHF 37.- l'exemplaire), TVA et frais de port inclus.

Nom : Prénom :

Adresse :

NP : Localité :

Date : Signature :

À envoyer à l'adresse :

**Alphil Diffusion – Case postale 5 – 2002 Neuchâtel 2
ou commander par internet sur le site : www.alphil.ch**



POUR UNE MEILLEURE FORMATION CITOYENNE DE LA JEUNESSE

Le 29 novembre 2011, les Jeunes Socialistes Neuchâtelois (JSN) déposaient une motion cantonale visant à mettre en place des cours d'éducation civique au niveau secondaire 2 (écoles professionnelles et lycées). Actuellement, les jeunes bénéficient de cours sur cette manière uniquement lors de leur dernière année d'école obligatoire, ce qui est clairement insuffisant à nos yeux.

Tout le monde s'accorde pour dire que les taux d'abstention lors des votations, au niveau neuchâtelois comme au niveau suisse, sont très élevés ; le désintérêt pour la vie publique de la part de la population est grand. Nous pensons que le meilleur moyen d'y remédier est l'éducation : en formant la jeunesse, en lui permettant de comprendre et de sentir l'importance des enjeux qui se jouent à chacune de nos votations, nous pouvons redonner l'envie de voter et instaurer une nouvelle dynamique de participation. Nous formerions ainsi des acteurs ou futurs acteurs de notre démocratie et les préjugés rébarbatifs d'« ennui » et d'« incompréhensibilité » collés sur tout ce qui se rapporte à la politique seraient sensiblement atténués. Par ce biais, nous renforcerions notre démocratie en diversifiant les points de vue se manifestant lors des scrutins populaires : une majorité écoutée à la place d'une majorité silencieuse...

Par ailleurs, voter de manière réfléchie demande une certaine culture politique ; comprendre les grands courants idéologiques, réfléchir en termes d'intérêt général et appréhender la situation globale de la planète sont des éléments essentiels à l'exercice de nos droits de citoyens. Ne pas donner à la population l'accès à ce savoir, c'est laisser la crainte proliférer comme facteur de vote déterminant. En donnant à chacun des repères objectifs, et en remplaçant les croyances par des connaissances, nous assurons l'avenir humaniste et progressiste de notre société ! Rappeler à la jeunesse l'engagement qu'il a fallu aux générations précédentes pour parvenir à acquérir des prestations

sociales et de meilleures conditions de vie, lui permettra de se battre pour préserver ces acquis sociaux et pour en acquérir de nouveaux.

Pour atteindre ces différents objectifs, la forme de ces cours devrait présenter un côté interactif. Des débats contradictoires, la visite des sièges de nos institutions ainsi que des discussions sur des thèmes de société sont les moyens que notre initiative prône afin de rendre vivante la chose publique aux yeux de la jeunesse. Une étude approfondie de l'actualité nous semble être la base d'une formation citoyenne efficace ; apprendre à décortiquer le flot d'informations que nous recevons chaque jour par les différents médias en exerçant notre esprit critique est à notre sens un préalable indispensable.

Cette motion et la pensée qu'elle exprime ont toujours été un des points importants du programme des JSN ; nous sommes convaincus qu'une vraie démocratie passe par l'investissement nécessaire à la formation de la jeunesse. Que ce soit par la participation à des débats dans les écoles, par la publication de différents textes ou vidéos poussant les jeunes à aller voter, ou plus particulièrement encore par le dépôt de la motion sur le droit de vote à 16 ans, nous nous sommes toujours engagés pour que la jeunesse soit écoutée et ait envie d'exprimer son opinion.

Au vu de la situation actuelle et des perspectives qui s'offrent à nous, nous aurons plus que jamais besoin de jeunes ayant des idées, des envies et des convictions. Avec cette motion, les JSN donnent une piste aux Autorités neuchâteloises pour relever le défi de la formation d'une jeunesse citoyenne, responsable et consciente des enjeux pesant sur notre société.

Pour les JSN,
Antoine de Montmollin

Pour plus d'information sur la section (actions, programme, comité...), vous pouvez consulter le site : www.jsne.ch

LES LOUPS SORTENT DU BOIS

Je suis député depuis 2001 et le premier débat que j'ai vécu au Grand Conseil était déjà la loi sur l'énergie amendée et démolie par la droite. Depuis, j'ai vécu la conception directrice de l'énergie où nous avons perdu pour une voix le financement d'un fonds, une loi sur l'énergie combattue par la droite avec un référendum aux arguments fallacieux et maintenant une loi sur l'énergie et une loi sur l'approvisionnement en électricité combattues par les soi-disant représentants de l'économie.

Et pourtant, ils oublient que le fonds cantonal va profiter aux petites entreprises de ce canton qui réaliseront fenêtres, isolation, projets innovants de production ; ils oublient aussi que nous sommes avec nos instituts universitaires, le CSEM, l'EPFL et d'autres partenaires, à la pointe de l'énergie photovoltaïque, de la recherche en géothermie.

M. Hiltbold s'oppose par principe et certainement sans savoir pourquoi, mais ce qui est incompréhensible, c'est la position du représentant des entrepreneurs, M. Baudoin, que nous connaissons bien et qui lutte contre quelques millions qui profiteront en particulier aux milieux qu'il représente – soi-disant.

De quoi parlons-nous ? D'une loi sur l'énergie suffisante et peu contraignante, d'une loi sur l'approvisionnement en électricité qui légalise les taxes communales existantes et l'alimentation d'un fonds cantonal dont les ressources sont affectées à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables.

La droite neuchâteloise semble même ignorer les positions de ses représentants à Berne dans les deux chambres et adopte aussi une position rétrograde par rapport à ses conseillers fédéraux. Cette même droite ne met pas en relation la modification de l'imposition des personnes morales que le PS a soutenue et ces taxes insignifiantes si nous comparons simplement les montants. Elle brandit la perte

d'emplois alors que nous savons tous que cette modification de la fiscalité produit l'effet inverse – et que dans ce cas-ci, c'est le référendum, pas la loi, qui est dangereux pour l'emploi.

Le débat énergétique appartient à la gauche et en particulier au PS, engagé dans ces dossiers depuis de nombreuses années ; la droite représente, et surtout à Neuchâtel, le nucléaire, le pétrole, une position identique depuis Lucens.

Nous pouvons rappeler aux citoyens de ce canton que les taxes perçues actuellement sont autant, voire plus élevées. Les loups sont de vieux loups, ils font du bruit mais perdent gentiment leur voix et deviennent tellement sourds qu'ils en oublient ceux qu'ils doivent représenter.

Nous pouvons nous poser une dernière question : le PLR, ayant déjà utilisé la même méthode pour se débarrasser de Fernand Cuche, a peut-être un problème avec l'un de ses ministres ?

Daniel Schurch
député



LA RÉFORME HOSPITALIÈRE : L’AFFIRMATION DE L’ESPRIT DU RÉSEAU URBAIN NEUCHÂTELOIS POUR UN CANTON PERFORMANT, DYNAMIQUE ET UNI

Il y a le réseau urbain neuchâtelois et il y a l’esprit du réseau urbain neuchâtelois !

Le réseau urbain neuchâtelois, concept élaboré par notre camarade ancien ministre réformiste Bernard Soguel, est la reconnaissance d’une structure d’agglomération cantonale particulière et unique : notre canton s’organise autour de deux pôles urbains relativement importants (70 000 habitants d’un côté, 50 000 de l’autre) et surtout proches l’un de l’autre. Ce constat dépasse l’idée d’une déveine structurelle engendrant fatalement des conflits, il permet d’envisager une réforme du canton afin d’éviter le « tout partout » et les « doublons » dans les infrastructures indispensables au fonctionnement de l’État et au service que celui-ci doit à ses citoyens. Le réseau urbain neuchâtelois est une chance pour l’avenir du canton parce qu’il lui permet de redessiner ses infrastructures de manière fondamentalement différente en tendant vers plus d’efficacité, d’excellence et d’économicité ; ce processus serait rendu singulièrement plus compliqué, voire impossible, si les deux pôles étaient par exemple distants d’une centaine de kilomètres.

Dès le moment où il y a réforme en profondeur des structures de l’État, il est normal que les pôles urbains entrent en concurrence et cherchent chacun à attirer les investissements et les infrastructures étatiques dans leur giron. C’est le phénomène auquel on assiste depuis plusieurs années : un accroissement naturel des tensions entre les deux pôles. Par contre, le rôle de l’État est de se placer au-dessus de la mêlée afin de transcender la concurrence pour favoriser la complémentarité. C’est l’esprit du réseau urbain

neuchâtelois : ne pas chercher inéluctablement l’équilibre, mais une répartition intelligente des missions cantonales dans le respect des uns et des autres.

Malheureusement, à partir des mêmes prémisses, dans la même volonté de réforme, certains cherchent à dévoyer l’esprit du réseau urbain neuchâtelois. Mus par l’idée libérale selon laquelle créer des déséquilibres peut *in fine* se révéler positif pour toute la communauté grâce à l’action mystérieuse de la « main invisible », animés par la conviction que les dynamiques doivent naturellement s’exprimer selon la loi du plus fort, ils conçoivent une centralisation des investissements et des infrastructures étatiques sur un seul pôle afin que celui-ci s’inscrive en concurrence avec l’Arc lémanique, la région fribourgeoise et la ville de Berne. Cette conception défendue par des politiques, des intellectuels et des citoyens possède sa logique propre, mais elle tend à fracturer le canton, parfois à sortir de la légalité ou de la constitutionnalité et finalement à paralyser notre petit pays par des conflits stériles.

Dans le domaine de la réforme hospitalière, c’est contre cette idée-là que le gouvernement s’est prononcé au mois de décembre. Il a développé un projet de complémentarité et de respect de chacun : il affiche sa volonté de dépasser les clivages en réformant l’État dans l’esprit véritable du réseau urbain neuchâtelois.

Concrètement, le Conseil d’État fait le constat que notre canton possède deux infrastructures hospitalières de soins aigus (une dans chaque pôle). Dans sa volonté d’éviter le « tout partout » et d’améliorer la qualité des soins, il crée des pôles

de compétences : femme-mère-enfant et orthopédie-traumatologie à Neuchâtel, chirurgie stationnaire et oncologie-sénologie à La Chaux-de-Fonds. Ces pôles de compétences assureront des masses critiques suffisantes à l’excellence et généreront des économies de, au moins, 3,5 millions de coûts de fonctionnement annuels (douze lits de chirurgie disparaîtront : 1 million, une ligne de garde chirurgicale disparaîtra : 2,5 millions). Par ailleurs, cette solution respecte la différence démographique puisque l’activité hospitalière sera plus importante à Neuchâtel dans la proportion de 60 %-40 %.

Bien sûr, chaque région aura fait des sacrifices importants tant du point de vue émotionnel que concret, mais elle aura gagné une structure d’envergure cantonale, voire supracantonale. Cette capacité d’ouverture, d’envisager l’avenir sans tout posséder chez soi mais en étant globalement plus fort, c’est une fondation nouvelle du lien républicain, c’est la réaffirmation du désir de vivre ensemble, c’est la concrétisation du réseau urbain neuchâtelois et de l’esprit du réseau urbain neuchâtelois. À terme, c’est l’assurance d’un canton performant, dynamique et uni.

Théo Huguenin-Elie
président du groupe des députés

BUDGET 2012 DU PSN

CHARGES	Comptes 2009	Comptes 2010	Budget 2011	Budget 2012
Cotisations PSS	57'824.15	52'294.85	54'000.00	53'000.00
Salaires + charges sociales	133'262.25	137'059.50	135'000.00	139'000.00
Locaux	14'936.55	13'057.00	15'000.00	15'000.00
Administration	20'526.38	27'853.95	20'000.00	20'000.00
Campagnes de votations	15'472.70	19'787.95	20'000.00	20'000.00
Élections	113'016.85	27'010.95	120'000.00	30'000.00
Frais <i>Le Point</i>	13'223.50	11'844.15	13'000.00	13'000.00
Médias-communication	18'433.80	1'932.50	30'000.00	30'000.00
Subvention JSN + FSN	3'200.00	3'200.00	3'200.00	3'200.00
Prov. réserve élections	0.00	30'000.00		30'000.00
TOTAL DES CHARGES	389'896.18	324'040.85	410'200.00	353'200.00

RECETTES	Comptes 2009	Comptes 2010	Budget 2011	Budget 2012
Cotisations ordinaires (sections)	112'982.70	116'646.40	112'000.00	115'000.00
Cotisations des élus	187'820.90	187'157.00	190'000.00	190'000.00
Subvention de l'État	30'200.00	30'200.00	30'200.00	30'200.00
Abonnements <i>Le Point</i>	16'781.95	11'273.95	20'000.00	20'000.00
Dons, divers, intérêt	141.80	135.40	500.00	500.00
Souscription				
Prélèv. réserve élections			30'000.00	
TOTAL DES RECETTES	347'927.35	345'412.75	382'700.00	355'700.00

RÉSULTAT	-41'968.83	21'371.90	-27'500.00	2'500.00
-----------------	-------------------	------------------	-------------------	-----------------



Nouvelle année, nouvelle organisation

Le PSN souhaite renforcer son action auprès des sections. Pour ce faire, Baptiste Hunkeler a été engagé à 30 %. Le Parti se réjouit de pouvoir profiter de l'expérience et de la disponibilité de ce jeune camarade de Cormondrèche, membre du PSN depuis quatre ans et président des JSN. Ce nouveau poste est financé par une réduction proportionnelle du temps de travail des deux secrétaires cantonaux, conformément au souhait de ces derniers. Ce nouveau poste de coordinateur sera remis au concours après une année.

Congrès statutaire du PSN

samedi 11 février 2012

9 h 30, Chézard-Saint-Martin, salle de gymnastique

1. Allocution de Baptiste Hurni, président du PSN
2. Modifications des statuts du PSN
3. Élection complémentaire à la vice-présidence
4. Budget 2012 PSN
5. Communales 2012 : stratégie, axes de campagne, situation par district sous forme de tables rondes
6. Divers

**Restauration
sur place**

Communales 2012

Un prochain numéro sera consacré aux élections communales du 13 mai. Toutes les instances du parti sont à pied d'oeuvre pour cette importante échéance. L'équipe de campagne est à votre disposition pour toutes questions.

**secretariat@psn.ch
032/721 11 80**

« la gauche ne peut exister sans utopies, sans établir des objectifs qui, s'ils sont impossibles à atteindre dans le moment présent, donnent leur sens aux transformations actuelles »

**Leszek Kolakowski
(1927-2009)**

IMPRESSUM

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois
Responsables : Anne Tissot - Antoine Morata
Relecture : Johanne Lebel Calame
Maquette et mise en page : Antoine Morata
Avenue de la Gare 3 CH-2000 Neuchâtel
032 721 11 80
secretariat@psn.ch - www.psn.ch
Impression : H. Messeiller SA - Neuchâtel
Abonnement annuel : Frs 30
Abonnement de soutien : Frs 50
CCP 20-4219-1

JAB
2000 Neuchâtel

le point

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois

288



AGENDA

Coordination romande

25 janvier, 19 h 30
Lausanne, Le Milan

Commission Politique migratoire

26 janvier, 18 h 00
Neuchâtel, secrétariat cantonal

Préparation du Grand Conseil

9 février, 19 h 30
Malvilliers, La Croisée

Congrès statutaire du PSN

11 février, 9 h 30
Chézard-Saint-Martin, La Rebatte

Préparation du Grand Conseil

16 février, 19 h 30
Fontainemelon, restaurant de L'Union

Grand Conseil

21-22 février
Neuchâtel, Château

Commission des affaires sociales

23 février, 18 h 00
Neuchâtel, secrétariat cantonal

Votation fédérale

11 mars

Commission Politique migratoire

15 mars, 18 h 00
Lieu à préciser

Préparation du Grand Conseil

15 mars, 19 h 30
Malvilliers, La Croisée

Préparation du Grand Conseil

22 mars, 19 h 30
Fontainemelon, restaurant de L'Union

Congrès du PSN sur la fiscalité des personnes physiques

24 mars
Lieu à préciser

Commission des affaires sociales

26 mars, 20 h
La Chaux-de-Fonds, local PS

Grand Conseil

27-28 mars
Neuchâtel, Château

Conférence de coordination du PSS

30 mars
La Chaux-de-Fonds

Assemblée des délégués du PSS

31 mars
La Chaux-de-Fonds

votre agenda est actualisé
sur www.psn.ch